



## Procédure administrative de mise en place des centres communautaires de soins et isolement COVID

### I. Coordination :

#### Aux IDV

- Coordination administrative : communes dans le cadre du plan de sauvegarde communal
- Coordination technique et prestations de soins : Formations sanitaires de Moorea, Tahiti iti et Tahiti Nui

#### Dans les autres archipels

- Coordination administrative : Tavana Hau Pays en collaboration avec les communes
- Coordination technique de soins : subdivisionnaire de santé de chaque archipel

### II. Prestations :

- Prestations concernant les locaux et bâtiments (loyer, charges, nettoyage, gardiennage) : le financement peut être assuré par la Direction de la santé.
- Prestations de soins : subdivisions de santé et formations sanitaires.
- Autres prestations (alimentation, téléphone, internet, literie, linge, etc.) fournies par les familles, les communes, les confessions religieuses, ou les associations.

### III. Déroulement :

- Identification du bâtiment-local par la commune, en tenant compte du cahier des charges fourni par le service de santé. Validation du site par le subdivisionnaire santé.
- Transmission des documents relatif à la propriété du bâtiment-local à la Direction de la santé afin d'établir un contrat de prise à bail puis transmission des documents au CDE pour visa. (délai de traitement 15 jours)
- Élaboration d'un plan de prestations par la commune et / ou Tavana Hau, répondant au cahier des charges.
- Chaque partie prenante désigne un référent administratif du centre afin de faciliter les échanges et la réalisation de cette procédure.
- Présentation à la Direction de la santé de plusieurs devis comparatifs pour chacune des prestations suivantes : loyer, charges, nettoyage, gardiennage. Choix du prestataire par la Direction de la santé. Paiement des factures par la Direction de la santé directement au prestataire. Pour chaque prestation retenue, une convention est rédigée par la Direction de la santé en collaboration avec les autres services. (délai de traitement 15 jours)
- Les autres prestations sont fournies et financées localement.